

PASSEPORT BIOMETRIQUE NOUVEAU DISPOSITIF A PARTIR DU 9 JUIN 2009

A compter du 9 juin 2009, les demandes de passeports biométriques seront reçues **UNIQUEMENT dans 21 communes du Puy-de-Dôme**, qui ont été équipées de stations d'enregistrement et dont la liste a été fixée par arrêté préfectoral (liste des communes ci-dessous).

**Les passeports actuellement en circulation restent valides
jusqu'à leur date de péremption.**

Les pièces à présenter à l'une des 22 mairies disposant d'une station d'enregistrement, sont identiques aux documents aujourd'hui exigés, à savoir :

Pour un mineur de – 15 ans : 1 timbre fiscal de : 19 euro
Pour un mineur de + 15 ans et plus : 1 timbre fiscal de : 44 euro
Pour un majeur : 1 timbre fiscal de : 88 euro

- Carte nationale d'identité et/ou ancien passeport (si c'est un renouvellement)
 - Copie intégrale d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance) de moins de 3 mois.
 - 2 photos d'identité récentes (à faire chez un photographe)
 - Justificatif éventuel de nationalité française
 - 1 timbre fiscal
 - 1 justificatif de domicile récent
 - Pour les mineurs : autorisation du représentant légal (joindre photocopie carte d'identité, jugement de divorce, justificatif de l'autorité parentale conjointe)
- Si perte ou vol de l'ancien passeport, joindre exemplaire de la déclaration.

La règle de domiciliation disparaît et lors du dépôt de la demande du passeport, il sera procédé au recueil **des empreintes digitales de 8 doigts** (sauf pouce). *Les enfants de moins de 6 ans qui n'ont pas encore leurs empreintes définitives, ne sont pas concernés.*

Liste des mairies pour la demande du passeport biométrique :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| - AMBERT | - GERZAT |
| - AUBIERE | - ISSOIRE |
| - BEAUMONT | - LES MARTRES DE VEYRE |
| - BESSE ET SAINT ANASTAISE | - LEZOUX |
| - BRASSAC LES MINES | - PONT DU CHATEAU |
| - CHAMALIERES | - RIOM |
| - CLERMONT-FERRAND | - ROCHEFORT MONTAGNE |
| - COURNON D'AUVERGNE | - SAINT AMANT TALLENDE |
| - CUNLHAT | - SAINT ELOY LES MINES |
| - SAINT GEORGES DE MONS | - THIERS |
| - VOLVIC | - PUY GUILLAUME ⁽¹⁾ |

(1) En raison de l'achèvement des travaux importants, la mise en service à Puy Guillaume se fera fin juin.